

VISION


La FCPQ sera reconnue comme l'organisme de premier plan pour la promotion et la défense des droits et intérêts des parents d'élèves du Québec. La professionnalisation de ses instances et de ses pratiques tant politiques qu'administratives influencera son offre de service, ses façons de les rendre, ses prises de position de même que ses relations avec ses partenaires. La FCPQ préconisera un mode de gestion axé sur les résultats et adaptera ses structures politiques et administratives afin d'être en mesure d'anticiper et de répondre rapidement et efficacement aux exigences d'un environnement en constant changement.




Pour réaliser ces engagements, la FCPQ mobilisera et soutiendra étroitement les parents impliqués dans l'exercice de leurs rôles.

MISSION

La Fédération des comités de parents du Québec tire sa raison d'être de l'existence, dans chacune des commissions scolaires, francophones et anglophones, d'un comité de parents représentant les parents des élèves des écoles publiques primaires et secondaires.

La mission ultime de la FCPQ est de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des parents des élèves de façon à assurer la qualité de l'éducation offerte aux enfants.

Orientations	Axes	Objectifs
<p>1- Engager la Fédération dans un développement organisationnel majeur au profit de ses membres et de l'ensemble des parents</p>  <p>Enjeu Une organisation performante et efficace qui joue pleinement son rôle de défense et de promotion des droits et des intérêts des parents et de soutien de leur engagement en éducation</p>	<p>1.1 Le renforcement de la position de la FCPQ au plan national</p>	<p>1.1.1 Accroître la visibilité de la FCPQ auprès des parents par des moyens de communication plus performants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une consolidation des moyens de communication actuels • La mise en place d'un plan marketing • Le développement d'une banque de porte-parole <p>1.1.2 Réviser le cadre normatif des activités de représentation (<i>politiques de consultation, de représentation, de relations publiques et règles de fonctionnement</i>)</p> <p>1.1.3 Développer des lignes directrices et des repères pour une action concertée</p> <p>1.1.4 Assurer, grâce à une veille médiatique constante, une présence active et significative dans les débats publics</p>
	<p>1.2 Le renforcement des liens entre la Fédération et les comités de parents</p>	<p>1.2.1 Procéder à la révision des structures internes (<i>implantation d'un conseil général, modification de la composition du CA, du CE et de l'AG</i>)</p> <p>1.2.2 Adapter les modes de fonctionnement internes aux nouvelles structures (<i>rôle des administrateurs, cheminement des communications</i>)</p> <p>1.2.3 Procéder à la révision du mode de représentation et d'élection</p>
	<p>1.3 Le développement et la diversification de l'offre de services</p>	<p>1.3.1 Rendre disponibles des ressources pour l'accompagnement des parents engagés à l'intérieur d'un plan de développement</p> <p>1.3.2 Accroître l'accessibilité aux services-conseils</p> <p>1.3.3 Développer le service de recherche et de ressources juridiques</p> <p>1.3.4 Mieux répondre aux besoins variés de formation, par une révision des sessions actuelles de formation et le développement de nouveaux outils</p> <p>1.3.5 Poursuivre le développement de la banque de questions et réponses</p>
	<p>1.4 L'adaptation des ressources</p>	<p>1.4.1 Réviser l'affectation des ressources financières</p> <p>1.4.2 Adopter un programme de développement des ressources humaines</p>

<p>2- Accroître le pouvoir d'influence et d'action des parents au sein de la commission scolaire.</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Enjeu</p> <p>La reconnaissance et la vitalité du comité de parents en tant que pivot du réseau de la participation parentale.</p>	<p>2.1 La valorisation du rôle du représentant des parents</p>	<p>2.1.1 Promouvoir, auprès des parents engagés, le rôle du représentant en tant que porte-parole des parents</p> <p>2.1.2 Obtenir des modifications à la LIP en vue d'une telle valorisation</p>
<p>3 - Accroître le pouvoir d'influence et d'action des parents au sein de l'école</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Enjeu</p> <p>La valorisation et le soutien des parents engagés dans l'école.</p>	<p>3.1 Une plus grande reconnaissance des parents à titre de partenaires</p>	<p>3.1.1 Procéder à des interventions ciblées auprès des partenaires</p>
<p>4 - Favoriser et soutenir la contribution des parents à la réussite</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Enjeu</p> <p>La reconnaissance effective des parents comme partenaires à part entière de la réussite de leur enfant.</p>	<p>4.1 Le soutien direct des parents</p>	<p>4.1.1 Mettre sur pied une banque de références</p> <p>4.1.2 Aider directement les parents à accompagner leur enfant</p> <p>4.1.3 Mener une réflexion sur le développement d'un système d'accompagnement des parents</p>
	<p>2.2 Le soutien des comités de parents dans le développement de leurs diverses fonctions, surtout en ce qui concerne la participation parentale</p>	<p>2.2.1 Développer des outils susceptibles d'aider les CP dans la poursuite de leurs fonctions</p> <p>2.2.2 Assurer des communications constantes avec les présidents des CP</p>
	<p>2.3 Le soutien des parents des CCSEHDAA</p>	<p>2.3.1 Organiser des rencontres d'échanges permettant d'identifier des solutions aux problèmes rencontrés</p> <p>2.3.2 Développer des outils de formation</p>
	<p>3.2 Un rôle accru de l'assemblée générale</p>	<p>3.2.1 Promouvoir le rôle de l'AG des parents</p> <p>3.2.2 Obtenir des modifications à la LIP visant à préciser les fonctions et pouvoirs de l'AG des parents</p>
	<p>3.3 Le soutien des parents engagés dans les conseils d'établissement</p>	<p>3.3.1 Cibler les parents des CÉ par l'entremise de la nouvelle offre de services (voir 1.3 et 2.2)</p> <p>3.3.2 Entreprendre des démarches visant la mise en place de mécanismes qui permettent aux parents membres des CÉ de bien exercer leur rôle de représentant des parents</p>
	<p>3.4 Le développement des organismes de participation des parents</p>	<p>3.4.1 Mener une recherche action sur l'état et le développement des OPP</p> <p>3.4.2 Clarifier, en collaboration avec les partenaires, les liens entre l'OPP et les parents et entre l'OPP et le conseil d'établissement</p> <p>3.4.3 Réécrire le fascicule d'information sur l'OPP</p> <p>3.4.4 Sensibiliser les représentants des parents aux moyens de mettre en place un OPP</p>
	<p>4.2 La promotion des relations famille-école-communauté</p>	<p>4.2.1 Promouvoir les recherches et documents sur les relations famille-école-communauté</p> <p>4.2.2 Développer une vision propre à la FCPQ</p> <p>4.2.3 Publier un document sur les relations famille-école-communauté</p> <p>4.2.4 Participer aux débats et interventions politiques</p>